DEPARTEMENT DE L'INDRE

Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le **21 FEV. 2020** est exécutoire.	**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
	Séance du 3 février 2020

Objet : **1 / APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES**

L'an deux mille vingt, le trois février à 15 heures 45, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 17 janvier 2020, s'est réunie dans la salle 122 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme BELLUROT.

Etaient présents :
Mme Nadine BELLUROT, M. Yanick COMPAIN, M. Serge DESCOUT, Mme Jocelyne GIRAUD, M. Philippe GOURLAY, Mme Chantal MONJOINT et Mme Florence PETIPEZ

Ont donné pouvoir :
M. Jean-Louis CAMUS à M. Serge DESCOUT
M. Jean-Michel DEGAY à M. Philippe GOURLAY
M. Jacques MAUGRION à M. Yanick COMPAIN

Etaient absents excusés :
M. Michel BLIN, M. Gérard BLONDEAU, M. François DAUGERON, M. Louis De FARALS et M. Gérard MAYAUD

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le Conseil d'Administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée de l'Agence annexé au présent rapport. Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration

Considérant que le quorum est atteint,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article Unique : Le rapport d'activités 2019 de l'ATD36 est approuvé.

La Présidente du Conseil d'Administration

Nadine BELLUROT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication

atd36.fr

BILAN D'ACTIVITES 2019

Table des matières

I – ATD36 AU 31/12/19....2
1- Rappel des missions de l'ATD36....2
2- Cartographie des adhérents....2
3- Rappel des processus de demande et d'instruction....3
Mise à disposition des adhérents....3
Traitement d'une demande....4
II – BILAN D'ACTIVITES 2019....4
1- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site....4
Informations générales....4
Modules « demandes d'assistance »....4
Répartition des demandes par adhérent....5
2- Détail des demandes....7
Généralités....7
Détail des demandes relatives à la GDP....7
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie....8
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art....9
Intégration dans le SIG des voies communales au 31/12/2019....9
3- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires....10
4- Les évolutions au cours de l'année 2019....10
Les brèves ATD....10
Les documents ressources....10
III- BILAN COMPTABLE....11
IV- LES PERSPECTIVES....11

I – ATD36 AU 31/12/19

1- Rappel des missions de l'ATD36

Les missions restent inchangées en 2019, à savoir :

- ***assistance à la gestion du domaine public routier communal ou intercommunal*** : l'agence met à disposition des adhérents une aide à l'instruction, à la rédaction ou un contrôle sur les actes administratifs. Elle intervient également pour le classement de la voirie ou l'établissement d'un règlement de voirie,
- ***assistance à la programmation des travaux d'entretien :*** l'agence permet d'améliorer la connaissance du patrimoine des adhérents sur la base de diagnostics visuels, d'estimer des travaux nécessaires au maintien du patrimoine ou à son amélioration, de mettre en œuvre les programmes de travaux d'entretien. Elle étudie également les questions relatives à la sécurité routière,
- ***assistance à la gestion des ouvrages d'art*** : l'agence établit un recensement du patrimoine et visite les ouvrages afin de qualifier l'état du patrimoine et d'envisager des travaux d'entretien voire de réhabilitation. Dans ce cas, elle aide dans la réalisation des études nécessaires.
- ***assistance pour une mission d'assistance à la réalisation de travaux*** sur demande de l'adhérent. Les travaux sont limités à des travaux d'investissement d'un montant de 30 000 € HT par an.

2- Cartographie des adhérents

Au 31/12/2019, l'agence compte 194 membres : 188 communes et 6 communautés de communes, dont 5 nouveaux adhérents suite à la délibération de l'assemblée générale du 15 mars 2019 *(Condé, La Pérouille, Lizeray, Neuvy-Pailloux et Saint-Valentin),* ainsi que le Département.

Statut	Communes	Communautés de communes
Eligibles adhérentes	188	6
Eligibles non adhérentes	43	5
Non éligibles	10	4
Total	241	15

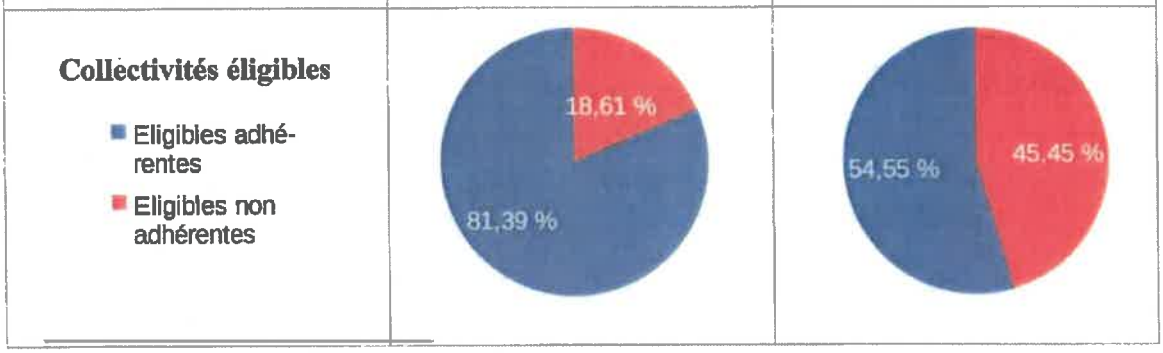

3- Rappel des processus de demande et d'instruction

- **Mise à disposition des adhérents**

Chaque adhérent est rattaché à une unité territoriale de la Direction des Routes du Département, mise à disposition de l'ATD 36 pour organiser et réaliser les missions de l'agence.

L'ATD 36 a mis en place un site internet accessible depuis http://atd36.fr dédié aux missions de l'agence. Chaque adhérent y accède grâce à ses identifiants.

Ce site est composé de 3 modules :

- Documents ressources : ce module propose des modèles d'actes administratifs de gestion du domaine public (arrêtés de circulation, autorisations de voirie, ...), des modèles de bordereaux de prix et autres documents pouvant aider les adhérents à la gestion du patrimoine routier communal ou intercommunal.
- Demande d'assistance : ce module permet de solliciter les services territoriaux de la Direction des Routes du Département pour une demande d'aide. Les adhérents choisissent le thème (et sous thème si besoin), et précisent leur demande (lieu, circonstance, ...). Celle-ci est automatiquement transmise à l'Unité Territoriale compétente pour y répondre.
- Créer un arrêté temporaire de circulation : ce module permet de créer par étape un arrêté temporaire de circulation. L'adhérent complète les champs situés à gauche de son écran et l'arrêté se construit simultanément sur la droite, il est ensuite téléchargé et il est possible de le modifier au format traitement de texte (à ouvrir avec word ou open office ou libre office).

- **Traitement d'une demande**

Les demandes arrivent à l'Unité Territoriale par message via la demande d'assistance formalisée sur le site www.atd36.fr, seule porte d'entrée pour les adhérents quel que soit l'objet. Elle instruit le dossier puis rend réponse à l'adhérent. Le nombre de demandes formulées par les adhérents n'est pas proportionnel au temps d'instruction. Il est fonction de la complexité et de la nature de la demande.

II – BILAN D'ACTIVITES 2019

1- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site

- **Informations générales**

	2018	2019
Nombre de consultations du site internet	2 549 sessions	2 915 sessions
Temps moyen de connexion	6 minutes 52 secondes	6 minutes 41 secondes

- **Modules « demandes d'assistance »**

Module utilisé	2017		2018		2019	
	Qté	Répartition	Qté	Répartition	Qté	Répartition
Demande d'assistance	246	communes : 225 CDC : 21	215	communes : 206 CDC : 9	264	communes : 257 CDC : 7

Depuis la mise en service de l'ATD36, sur les 199 adhérents (inclus les communes qui ont fusionné et les adhérents qui se sont retirés), 172 ont au moins une fois réalisé une demande d'assistance soit 86,43 %.

9 membres ont sollicité l'assistance pour la 1ère fois en 2019 dont 1 seul est adhérent depuis cette année.

- **Répartition des demandes par adhérent**

➢ Demandes réalisées par les EPCI

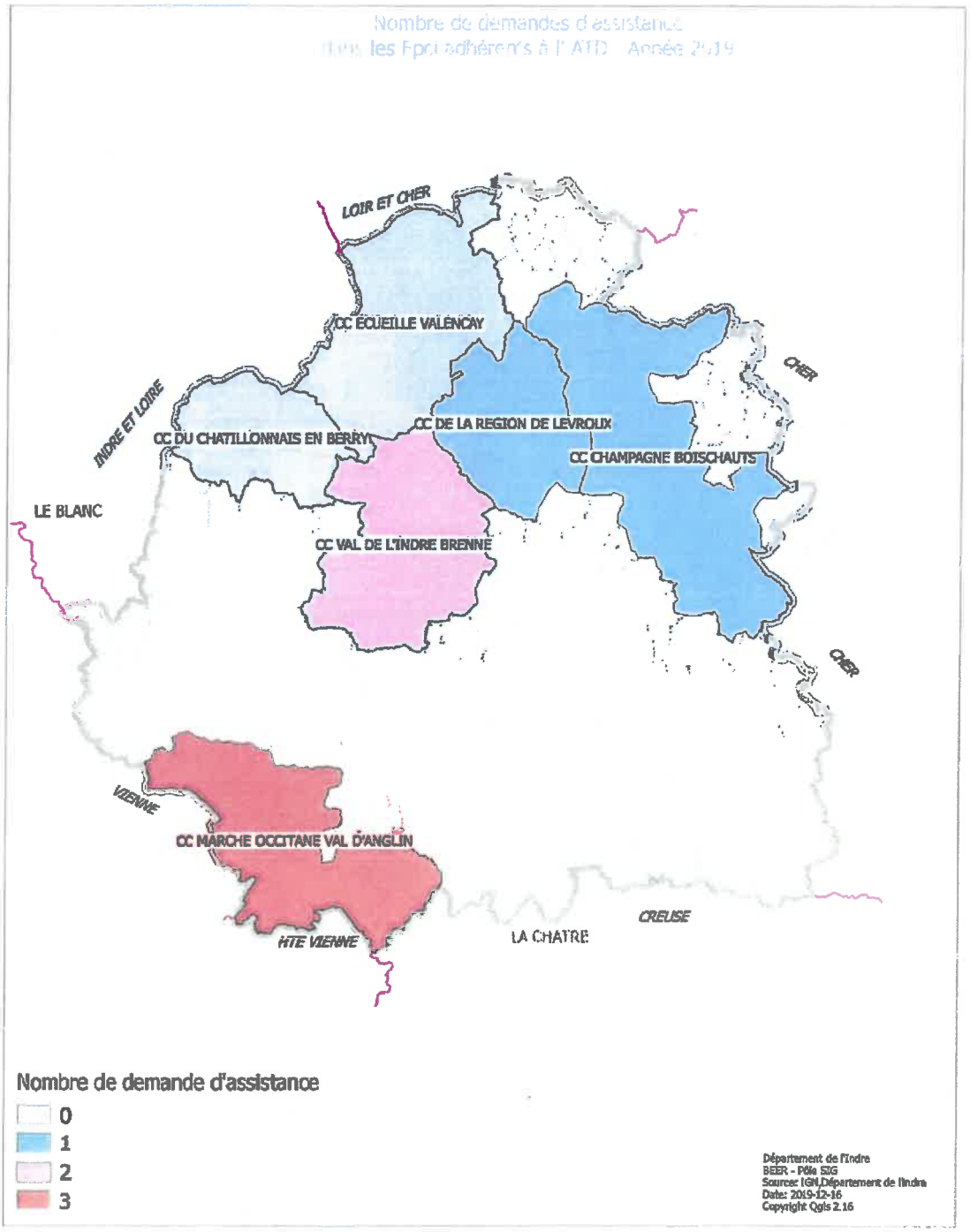

➢ Demandes réalisées par les communes

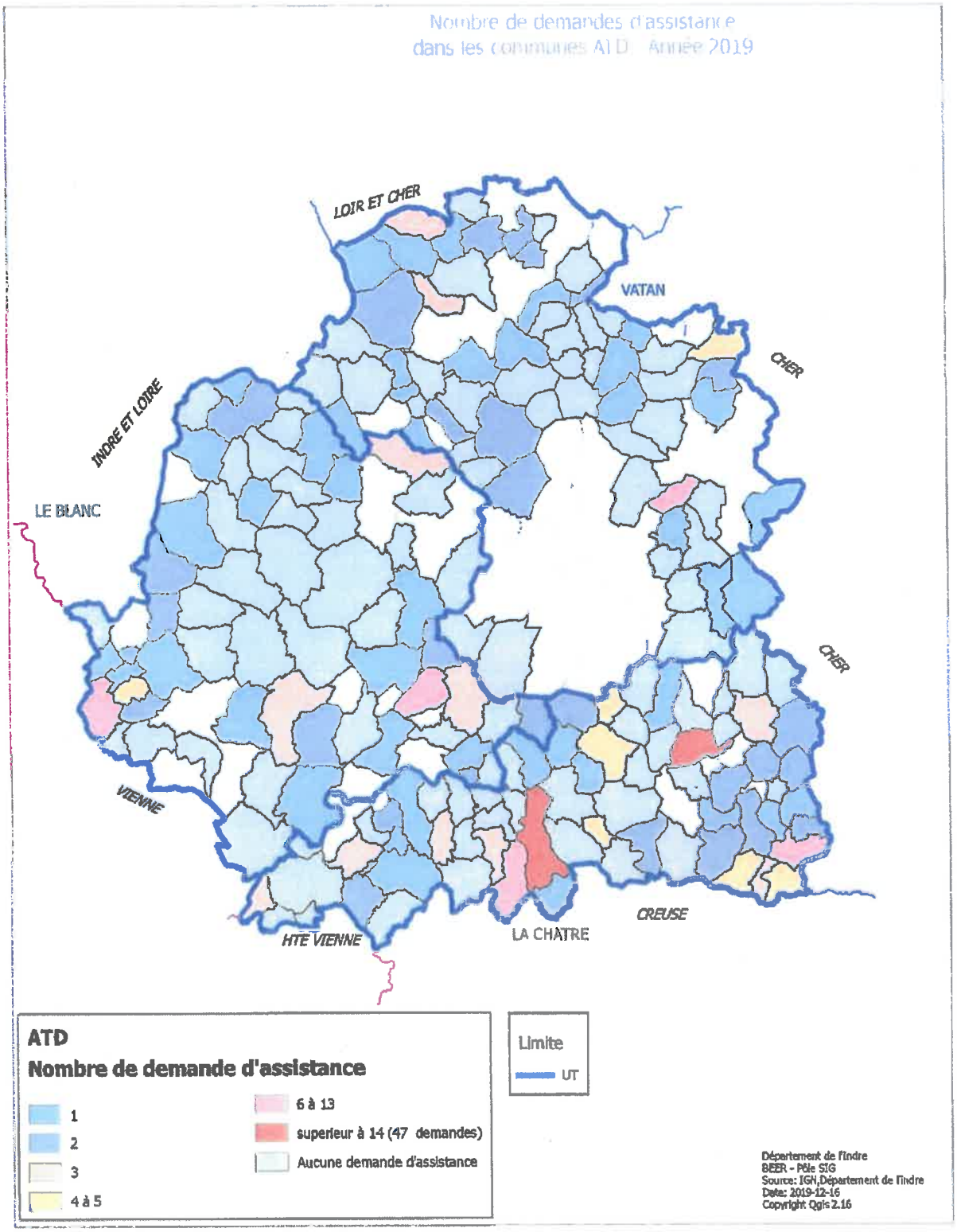

2- Détail des demandes

• Généralités

264 demandes d'assistance ont été saisies sur le site.

Elles sont réparties comme suit :

	2017		2018		2019	
Nature de la demande	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
Gestion du domaine public (GDP)	184	74,80 %	148	68,84 %	182	68,94 %
Programmation de travaux de voirie	43	17,48 %	28	13,02 %	43	16,29 %
Programmation de travaux ouvrages d'art	15	4,06 %	31	14,42 %	26	9,85 %
Mission complémentaire programme tx	4	1,62 %	8	3,72 %	13	4,92 %
Total	**246**		**215**		**264**	22,79 %
Nombre d'adhérents	188		190		193	
Ratio nombre de demandes / adhérent	**1,31**		**1,13**		**1,37**	

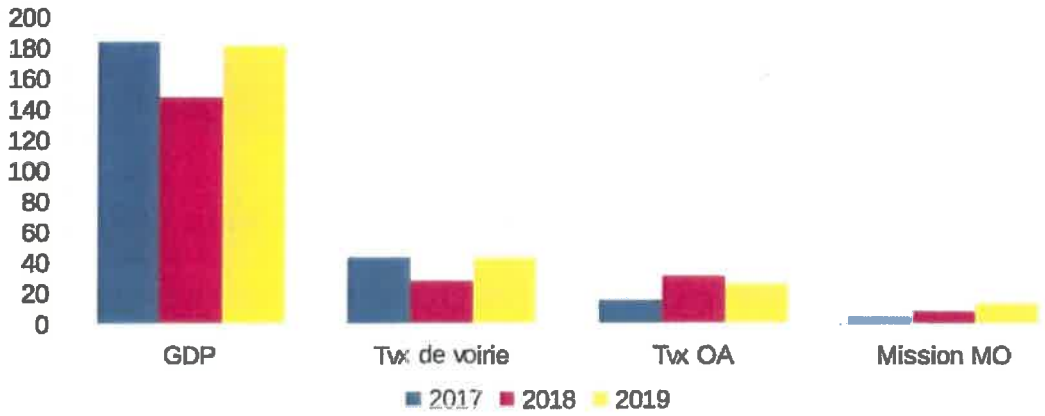

On constate une hausse significative du nombre de demandes entre 2018 et 2019 avoisinant les 22 %, à hauteur des chiffres de 2017.
Les missions d'assistance afférentes à la programmation des travaux de voirie ont été sollicitées, les collectivités renouvellent donc leurs demandes. Le nombre de demandes reste également significatif dans le domaine du patrimoine ouvrage d'art, avec notamment un travail important à la demande d'une communauté de communes qui a engagé un diagnostic des ouvrages sur son territoire.

• Détail des demandes relatives à la GDP

La GDP avec 68,94 % est stable et représente toujours, en nombre de dossiers, la part la plus importante des demandes.

Thème	2017	2018	2019	Evolution N-1
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Permanents	21	15	22	7
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Temporaires	85	78	74	-4
Gestion du Domaine Public -> Autorisations de voirie	65	47	68	21
Gestion du Domaine Public -> Classement voirie	4	5	8	3
Gestion du Domaine Public -> Règlement de voirie	9	3	10	7
TOTAL	184	148	182	34

Les domaines les plus sollicités concernent toujours les arrêtés de circulation temporaires et les autorisations de voirie, qui nécessitent une technicité particulière. La proportion des demandes est quasiment similaire à celle de 2017. Ces missions correspondent à la vocation initiale de l'ATD 36 : aide à la gestion de la voirie communale.

- **Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie**

C'est le deuxième point de demande des adhérents avec 16,29 %.

Thème	2017	2018	2019	Evolution N-1
Programmation Travaux de voirie -> Diagnostic sécurité routière	11	6	12	6
Programmation Travaux de voirie -> Programmation pluriannuelle	21	20	22	2
Programmation Travaux de voirie -> Signaler un problème ponctuel	11	2	9	7
TOTAL	43	28	43	15

Le nombre de demandes concernant la programmation pluriannuelle est stable depuis 3 ans alors que les demandes de diagnostic sécurité routière et les signalements de problème ponctuel ont à nouveau augmenté.
Comme pour la gestion du domaine public (GDP), les chiffres correspondent à ceux de l'année 2017.

Analyse en km :

Thème	2017	2018	2019	Evolution N-1
Diagnostic visuel - km de voirie effectués (cumulés)	3120	3244	3524	280
Diagnostic visuel - km de voirie programmés (cumulés)	3120	3244	3633	389
Soit réalisés	100,00%	100,00%	97,00%	
Estimation de travaux d'entretien de voirie en km	63	84,57	74	
Estimation de travaux d'entretien de voirie en nombre	115	145	86	

Quasiment tous les diagnostics visuels qui ont été demandés par les adhérents ont été réalisés. Il reste à diagnostiquer la moitié des km d'une communauté de communes qui a fait la demande en juin 2019.

A la fin de l'année 2019, le diagnostic pluriannuel des voies a été réalisé pour 62,26 % des adhérents (contre 60,95 % en 2018).

- **Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art**

Thème	2017	2018	2019	Evolution N-1
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Programmation pluriannuelle	9	23	17	-6
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Signaler un problème ponctuel	6	8	9	1
TOTAL	15	31	26	-5

Le nombre de demandes relatives à l'assistance à la programmation des travaux d'ouvrages d'art est stable. Une communauté de communes a fait la demande de programmation pluriannuelle sur les ouvrages de son territoire. Les récents événements ne font que conforter l'enjeu lié aux ouvrages d'art.

Analyse en nombre d'ouvrages visités :

Thème	2017	2018	2019	Evolution N-1
Diagnostic visuel – nb ouvrages visités	94	91	258	167

L'ATD 36 avait en 2019, pour objectif de développer la mission de diagnostic visuel des ouvrages d'art. Elle a donc significativement travaillé dans ce sens en visitant 258 ouvrages. A la fin de l'année 2019, le diagnostic pluriannuel des ouvrages d'art a été réalisé pour 64,62 % des adhérents (contre 24,29 % en 2018).

- **Intégration dans le SIG des voies communales au 31/12/2019**

Thème	Cartographiés	Vérifiés sur le terrain par l'UT	Validés avec l'adhérent	% Validé
Km de voies cartographiés	5 007	5 007	4 520	90,27

A la fin de l'année 2019, 99,53 % (contre 98,57% en 2018) des adhérents peuvent visualiser la cartographie de leurs voies sur le site IGEO.

3- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires

L'ATD 36 n'a pas vocation à réaliser de la maîtrise d'œuvre mais à permettre la mise en œuvre d'un programme de travaux d'investissement limité à 30 000 € HT par an. Pour la réalisation de cette mission, une participation financière de 4 % du coût des travaux est appliquée en plus de la cotisation annuelle.

4- Les évolutions au cours de l'année 2019

- **Les brèves ATD**

Depuis le début de l'année, l'ATD36 a instauré une information mensuelle en diffusant des brèves permettant d'évoquer des sujets d'actualité techniques et/ou réglementaires.
Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction a été diffusé aux adhérents. L'objectif était d'une part, de connaître l'opinion des adhérents sur la qualité et la pertinence des prestations proposées et d'autre part, qu'ils puissent communiquer leurs remarques et suggestions, notamment sur les domaines qu'ils souhaiteraient voir éventuellement développés par l'ATD36.

- **Les documents ressources**

Ces brèves ont permis de faire évoluer les documents ressources. Les documents insérés ou modifiés dans la bibliothèque du site ATD36 sont :

04/01/19	Mise à jour	PTV – 2.1	choisir procédure et publicité	
04/01/19	Mise à jour	PTV – 2.1	RC type travaux	
04/01/19	Mise à jour	PTOA – 3	RC Maîtrise d'oeuvre OA	
02/2019	Ajout	GDP – 1.9	ROPDP -Courrier demande linéaire	Brève n° 2019-2
02/2019	Ajout	GDP – 1.9	ROPDP – Décision instaurant ROPDP	
02/2019	Ajout	GDP – 1.9	ROPDP – Délibération instaurant ROPDP	
02/2019	Ajout	GDP – 1.9	ROPDP -Etat des sommes dues	
03/2019	Ajout	GDP – 1.2	Abrogation arrêté temporaire	Brève n° 2019-3
03/2019	Ajout	GDP – 1.2	Prolongation arrêté temporaire	
03/2019	Ajout	GDP – 1.4	Retrait autorisation de voirie	
03/2019	Mise à jour	GDP – 1.4	Abrogation autorisation de voirie	
04/2019	Mise à jour	PTV – 2.1.1	Lettre de commande travaux de voirie	Brève n° 2019-4
04/2019	Mise à jour	PTV – 2.1.2	Tous les documents	
04/2019	Mise à jour	PTV – 3.1	lettre de commande PTOA	
04/2019	Mise à jour	PTV – 3.2	Tous les documents	
07/2019	Mise à jour	outil rédaction arrêtés	Intégration des dispositions liées aux Routes à Grande Circulation (RGC)	Brève n° 2019-7
07/2019	Mise à jour	GDP – 1.5	Guide référence GDP	

10/2019	Ajout	4 – Signalisation d'information locale	- Bordereau des prix - Cahier des charges provisoire mise en œuvre - Charte SIL départementale - Détail estimatif - Schéma directeur départemental de signalisation touristique	Brève n° 2019-10
11/2019	Ajout	GDP – 1.3	Stationnement à durée limitée	Brève n° 2019-11
11/2019	Ajout	GDP – 1.3	Arrêt et stationnement	
12/2019	Ajout	GDP – 1.7	Règlement de voirie	Brève n° 2019-12

III- BILAN COMPTABLE

Le Compte Administratif 2019 est le suivant :

CA 2019	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	287 143,47 €	292 996,50 €

Le report 2018 était de +569,72 €. Le CA 2019 est donc de + 6 422,75 €.

IV- LES PERSPECTIVES

L'ATD36 répond aux objectifs initiaux : assistance dans la gestion du domaine public routier communal et intercommunal et à la programmation des travaux. En 2020, elle devra :

- Conforter les missions actuelles en assurant une mise à jour de la mission d'aide à la programmation des travaux de voirie et en poursuivant le développement de celle relative au recensement et au diagnostic du patrimoine d'ouvrages d'art,

- Mettre à disposition de tous les adhérents un outil de visualisation afin que chacun puisse consulter son référentiel et l'état de son patrimoine,

- Faire évoluer ses missions conformément aux besoins des adhérents exprimés dans l'enquête de satisfaction et étudier les modalités de l'évolution de la cotisation. Il est également envisagé de mener une réflexion sur une évolution du site ATD36.
  L'assistance à la gestion des chemins ruraux a été identifiée dans l'expression des besoins par la moitié des adhérents ayant répondu au questionnaire. Dans un premier temps, il est proposé d'évaluer ce besoin (ingénierie technique et/ou juridique) au cours de l'année 2020, ce qui permettra de définir si ces nouvelles missions feront l'objet d'une cotisation à la demande ou une revalorisation de la cotisation annuelle. Il sera alors nécessaire de modifier les statuts de l'ATD36 au cours d'une Assemblée générale extraordinaire.

- Enrichir le module « Ressources » de documents de référence et assurer une veille juridique de ces documents,

- Poursuivre la diffusion régulière de « brèves » relatives à l'actualité technique et réglementaire.